

Qu'est-ce que l'Unité de Médecine des Violences ?

L'Unité de Médecine des Violences (UMV) est une des unités du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale. Elle se trouve sur le site du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne.

L'UMV a été créée en 2005 pour faire suite au programme interdisciplinaire «C'est assez» de dépistage et de prise en charge des adultes victimes de violence. Ce programme, qui regroupait les principaux partenaires de la problématique (le service des Urgences du CHUV, la police, la justice, le Centre LAVI et le Centre d'accueil MalleyPrairie), avait mis en évidence **le besoin d'une structure médico-légale spécialisée dans la prise en charge des adultes victimes de toutes formes de violences interpersonnelles** (conjugale, domestique, communautaire ou institutionnelle).

La création de l'UMV, unité ayant une **orientation à la fois médico-légale et communautaire**, suit une recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de prévention de la violence. (Référence: *Preventing violence. A guide to implementing the recommendations of the World report on violence and health*. OMS: Genève, 2004)

Les missions de l'UMV

Les activités de l'UMV se répartissent autour de trois axes principaux:

- .: Assurer aux adultes victimes de violences une **consultation médico-légale**;
- .: Proposer aux professionnel-le-s une **offre de conseils et de formation**;
- .: Être partie prenante de **recherches de niveau académique**.

La consultation de l'UMV

La consultation est destinée aux adultes victimes de violence physique et/ou psychologique, que celle-ci soit conjugale, familiale ou communautaire (p. ex. sur la voie publique ou sur le lieu de travail). La consultation offre aux victimes de violence :

- .: **Un accueil et une écoute attentive** leur permettant de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées;
- .: **Un examen clinique** centré sur les violences vécues permettant d'élaborer la documentation médico-légale (constat «de coups et blessures», photographies des lésions) qui les aidera, le cas échéant, à faire valoir leurs droits;
- .: **Une évaluation** de leur situation et une orientation vers les institutions et associations du réseau les mieux à même de leur venir en aide.

Innovation en Suisse, les consultations sont assurées par le personnel infirmier sous la supervision de médecins légistes. Les consultations sont confidentielles et financées par l'Etat de Vaud.

Les consultations à l'UMV ont lieu sur rendez-vous. La consultation de l'UMV est ouverte du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 08h00 à 12h00.

En téléphonant au 021 314 14 14, un rendez-vous est proposé, en principe, dans les 24 à 48 heures. La consultation se trouve au CHUV, rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne, à l'entrée du service des Urgences.

La population des patient-e-s de l'UMV

En 2006, année de son ouverture, la consultation de l'UMV a accueilli 435 personnes contre 501 en 2008. **Si, chaque année, le nombre de patient-e-s augmente, la répartition entre les types de violences est constante.** Ainsi, 2/3 des situations concernent des violences communautaires, dont les victimes sont majoritairement des hommes, et 1/3 des situations concernent des violences familiales ou conjugales, dont les victimes sont majoritairement des femmes.

La consultation accueille aussi bien des hommes que des femmes, principalement des adultes (80% des patient-e-s ont entre 18 et 44 ans).

Le secteur Recherche et Formation de l'UMV

Plusieurs recherches et développements sont actuellement en cours à l'UMV:

«**Lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud, 1999-2009: premier bilan**». Evaluation du devenir des 43 mesures proposées en 1999 aux institutions et aux milieux professionnels et politiques.

«**Devenir des enfants dépistés par le réseau des pédiatres sentinelles vaudois**». Etude catamnastique des enfants maltraités ou à risque, identifiés en 1999 au cabinet du pédiatre.

«**C'est Assez MAT!**». Programme interdisciplinaire intégré de dépistage et de prise en charge des femmes victimes de violence à la maternité du CHUV.

«**Violence: prévention et conseil à la consultation**». Identification des messages de prévention à diffuser, étude des pratiques et des besoins des infirmières de la consultation.

Les offres de formation couvrent les aspects théoriques, épidémiologiques et pratiques de la problématique des violences interpersonnelles. Les disciplines sollicitées sont la santé communautaire, la santé publique et la médecine légale. Elles abordent plus spécifiquement la violence envers les adultes et les enfants. Des **formations «DOTIP»** (dépistage, prise en charge et orientation des adultes victimes de violence), sont régulièrement offertes aux professionnel-le-s de la santé, de l'action socio-éducative et à la police.

Depuis 2005, l'UMV est déléguée par l'Office fédéral de la santé publique, pour représenter la Suisse au sein du réseau Europe de la *Campagne mondiale pour la prévention de la violence* de l'OMS.

Typologie de l'événement violent

Il est d'usage de subdiviser les violences interpersonnelles en deux groupes, subdivisés chacun en deux sous-groupes.

La violence domestique englobe la violence conjugale et la violence familiale. La première survient dans le cadre d'une relation de couple, de partenariat ou de concubinage, actuelle ou passée, la seconde dans le cadre de relations entre membres d'une même famille.

Typologie de l'événement violent

Violence domestique 33.4% (n=152)	Conjugale	84.9%
	Familiale	15.1%
Violence communautaire 66.6% (n=303)	Institutionnelle	27.7%
	Non institutionnelle	72.3%

La violence communautaire, comprend la violence institutionnelle et la violence non institutionnelle. La violence institutionnelle comprend l'ensemble des violences survenues dans un contexte où l'auteur-e des violences a, sur la victime, une relation hiérarchique et/ou thérapeutique dominante ainsi que les violences survenues dans l'exercice d'une fonction professionnelle. La violence non institutionnelle englobe l'ensemble des violences commises par des tierces personnes connues ou inconnues, dans l'espace public et les espaces collectifs.

Fréquentation et activité de l'UMV 2006-2008

Depuis l'ouverture de l'UMV en 2006, le nombre de consultations n'a cessé d'augmenter.

	Nombre de consultations	Nombre de patient-e s	Nombre de consultations par patient-e
2006	529	435	1.21
2007	586	476	1.23
2008	647	501	1.29

En 2008, on compte 52% d'hommes et 48% de femmes parmi les patient-e-s de l'UMV. La population qui consulte est jeune, puisque la médiane de l'âge se situe à 33 ans.

Les hommes sont majoritairement concernés par la violence communautaire, mais pas exclusivement. Les femmes consultent principalement suite à des violences domestiques, mais une minorité non négligeable de femmes (40%) consultent pour de la violence communautaire.

Quel que soit le type des violences, elles sont majoritairement commises par des hommes.

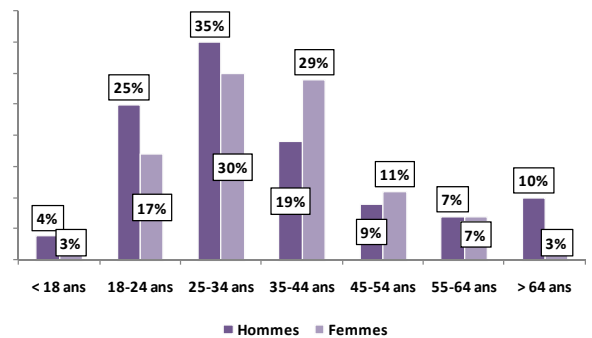
Durée des consultations selon la typologie de l'événement en 2008

	< 1 heure	1-2 heures	> 2 heures
Violence domestique	2.0%	63.8%	34.2%
Violence communautaire 66.6% (n=303)	8.9%	84.5%	6.6%

Profil de la population de l'UMV en 2008

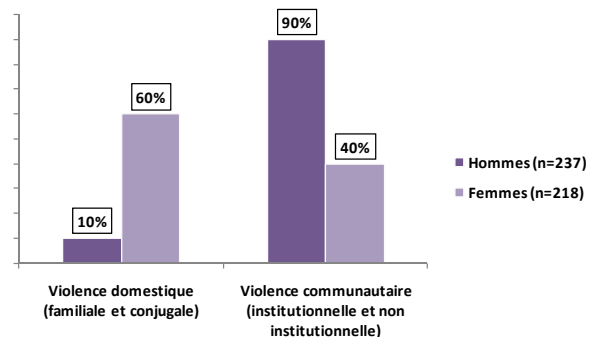
Fréquence des âges selon le sexe

Données UMV 2008 (n=455)



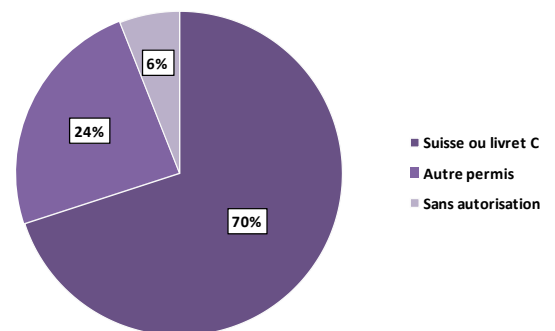
Typologie de l'événement violent selon le sexe

Données UMV 2008 (n=455)



Nationalité et autorisation de séjour/établissement de la population de l'UMV

Données UMV 2008 (n=455)



Sexe de l'auteur-e selon la typologie de l'événement

